

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

## DELIBERATION N° DE\_2018\_070

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 décembre 2018

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 11  
de Votants 12

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

**DEMANDE DE DETR  
CONCERNANT LES  
TECHNIQUES DE  
L'INFORMATION ET  
COMMUNICATION POUR  
L'ECOLE**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 11/12/2018

Madame le Maire souligne l'action de l'état concernant l'accompagnement aux techniques de l'informatique et de la communication dans les écoles.

Dans ce cadre il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux afin de financer l'achat de tablettes et ordinateurs portables pour permettre à une section complète d'enfants du même niveau d'accéder à cette pratique.

Sur la base d'un devis pour l'achat de matériel de qualité, selon les conseils de l'éducation nationale, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cet achat de fournitures et sur le plan de financement suivant :

	Montant HT en euros	TTC en euros
Devis fournitures	<b>5 525.00</b>	<b>6 630.00</b>
DETR 2019 (80%)	<b>4 420.00</b>	
A charge de la commune	<b>1 105.00</b>	<b>2 210.00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

**DECIDENT** de retenir la proposition de fournitures ainsi que le financement proposés, tels que présentés,

Préfecture de Digne les Bains  
Date de réception de l'AR: 19/12/2018  
004-210400479-20181218-DE\_2018\_070-DE

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**POUR :12**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.  
Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

